

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Gymnase et Tennis du Turet : Remplacement de blocs secours / Société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES / Attribution (1.1)
Service :	Pôle opérationnel (SC - CF)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une demande de devis pour le remplacement de blocs secours situés au Gymnase et au Tennis du Turet,

CONSIDÉRANT qu'un devis a été demandé à la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES ; que l'analyse du devis a été réalisée par les services techniques qui proposent de retenir l'offre de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 10 900 € HT, soit 13 080 € TTC,

DÉCIDE

- ✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 10 900 € HT, soit 13 080 € TTC, concernant le remplacement de blocs secours au Gymnase et au Tennis du Turet,
- ✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 02 décembre 2025.
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 03 décembre 2025 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 03 décembre 2025.